



**AVIS DE CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
N°18/035
Grand Port Maritime du Havre**

Le Grand Port Maritime du Havre (GPMH) a mis en œuvre une procédure de publicité en vue de l'attribution d'un titre autorisant l'occupation d'une dépendance du domaine public située sur la commune de Rogerville, dont la référence Haropa Solutions est le n° 5015 et en vue de l'implantation d'une activité de transports publics routiers de marchandises ou location de véhicules industriels.

A l'issue de la procédure de publicité, la Société KFS LOGISTICS 32 rue d'Aigremont -78300 POISSY est la seule à avoir présenté un projet d'implantation.

Le Directoire du Grand Port Maritime du Havre et la Société KFS LOGISTICS ont conclu une Convention d'Occupation Temporaire n° 18-152 portant sur la dépendance susvisée le 05/03/2019.

Description de la dépendance : une parcelle de terre-plein de 1 926 m² environ et une parcelle de terre-plein associée de 746 m² environ correspondant à une servitude de passage
Durée de la convention : 3 ans environ à compter du 11/12/2018

Toute demande de renseignement complémentaire peut être formulée au Service Développement et Relations Clients – Tel : 02.32.74.69.31 – adresse email : clientzip@havre-port.fr

Cette Convention d'Occupation Temporaire est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux (2) mois à compter de la publication du présent avis.

Date de mise en ligne du présent avis : **05/04/2019**